EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2021
Reçu en préfecture le 15/06/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210610-DEL252021-DE

Séance du 10 juin 2021

N° 25/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/06/2021

Date d'affichage
04/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juin, s'est réuni , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; Mme CHARTIER Florence ; Mme PAILLARD Elodie ; M. MOREAU Régis
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : Mme VILLEMAINE Véronique ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. LECHEVALIER Gilles

OBJET

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE SUITE AVANCEMENTS DE GRADE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement
Vu la délibération n° 24/2021 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade
Vu le tableau d'avancement de grade dans lequel un seul adjoint administratif principal de 2ème classe remplissant les conditions d'un avancement en cours d'année 2021
M. le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2 -ème classe de 28h et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1ème classe de 28h à compter du 01/07/2021.
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour)

- **DECIDE** la suppression à compter du 01/07/2021 d'un emploi permanent à temps non complet 28/35 d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- **DECIDE** la création à compter du 01/07/2021 d'un emploi permanent à temps non complet 28/35 d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré le 10/06/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE